

HSSN info



HABITATIONS SOCIALES DE SAINT-NICOLAS

Bulletin n°8 - SEPTEMBRE 2015



Rue des Charbonnages 95
4420 Saint-Nicolas
Tél. 04 224 77 77 • Fax 04 226 22 97
www.logementsaintnicolas.be

Société de logements de service public
agrée par la S.W.L. sous le n°6190
N° entreprise : 0403.978.670

● EDITO		P. 3
● ENTRE NOUS	Été Solidaire 2015 Héberlie et Céjoli : le handicap mental pris en charge	P. 4 P. 6
● DOSSIER	Prévenir un incendie	P. 7
● VU DE L'INTERIEUR	Fête des voisins 2015 Inauguration de «l'Espace Van Belle» Inauguration de la Brigade anti tags La collecte solidaire	P. 11 P. 12 P. 13 P. 14
● EN PARALLELE	Le salon «Espace Beauté et Bien-être» : 3 ^e édition	P. 15

Le mot du président

Chers locataires,
Chers lecteurs,

Suite à l'incendie survenu le 5 juillet 2015 rue Malaise, je tiens vivement, au nom de la Société, à remercier et féliciter les services communaux et le Bourgmestre, le service des Pompiers, la zone de Police d'Ans – Saint-Nicolas, le service des urgences et nos services internes pour leur professionnalisme et leur sens du social.

C'est dans ces moments forts que l'on se rend compte de la solidarité entre les différentes institutions de la Commune et je m'en réjouis.

Tout comme le Directeur-gérant, je vous propose de lire le dossier consacré aux risques d'incendie et comment les éviter.

Bonne lecture.



Birol COKGEZEN,
Président des HSSN.

Chers locataires des HSSN,
Chers lecteurs,

Une fois n'est pas coutume, je désirerais mettre à l'honneur, dans cet édito, notre référente sociale, Madame Enissa CHAOUCH.

En 2011, le Gouvernement wallon ajoutait au Code wallon du logement et de l'habitat durable la notion de référent social.

Une de ces missions étant l'accompagnement du locataire. Pour réaliser cet objectif, et grâce à un subside régional, la Société a engagé, en mai 2012, Enissa.

Depuis trois ans, je constate, avec un immense plaisir, qu'Enissa s'investit corps et âme au bénéfice de la collectivité, en organisant, seule ou en partenariat, différents événements qui ont apporté un peu de réconfort, de joie de vivre ou de redynamisation au sein de nos quartiers.

Ses missions, elle les accomplit avec toute l'envie et le courage qu'on lui connaît. Je ne peux que vous demandez de lui réserver l'accueil qu'elle mérite.

Par ailleurs, je vous invite à lire attentivement notre dossier central. Il y a quelques semaines, les locataires du building de la rue Malaise ont subi un incendie. Nous avons évité un drame social et humain grâce à l'intervention rapide des pompiers.

Bonne lecture,

Le Directeur-gérant,
Patrick LAMBRICHTS



Été Solidaire 2015



Durant la dernière semaine du mois de juillet, et la première du mois d'août dernier, de jeunes étudiants -issus de nos habitations sociales – ont réalisé des travaux d'utilité publique. Dans ce cadre, un projet, a été mis en place au sein du quartier Source/Prairies: le montage d'une aire de jeux, destinée aux 68 enfants de moins de 8 ans dans le quartier.

En effet, ce projet est né de l'expression de certains locataires. D'abord, nous constatons l'absence d'infrastructures pouvant accueillir et canaliser les enfants et adolescents de la cité. Ensuite, suite au manque de sécurité que pouvait engendrer un ballon qui roule sur la route, des enfants qui courent en rue, ... Enfin, suite aux désagréments de bruits et autres dégâts pouvant être occasionnés sur les véhicules stationnés au pied des buildings.

Ainsi, le service social des HSSN a réalisé une recherche statistique et a pu relever que 68 enfants de moins de 8 ans évoluaient au sein de la cité Source/Prairies/Dubuisson/Colline.

Été Solidaire est un joyeux outil d'éveil à la responsabilité citoyenne -et de la mise à l'étrier de l'emploi - pour les jeunes de 15 à 21 ans. Le salaire des étudiants est subsidié par la Région Wallonne au prorata du nombre de logements sociaux sur la Commune. L'activité s'est étendue sur 10 jours et s'est conclue par un vernissage en bonne et due forme.



Nos remerciements s'adressent à toute personne ayant manifesté un intérêt positif à l'action Été Solidaire, ainsi qu'à ceux qui ont participé à l'inauguration de la plaine de jeux.

Enfin et surtout, un énorme merci aux étudiants -pour leur enthousiasme et leur motivation- et à l'équipe énergique de la Régie des Quartiers, sans qui rien n'aurait été possible : Bravo à Shana, Gwenaëlle, Marine, Fabrice, Bryan, Nicolas, Michael, Davy et Raphael !



Héberlie et Céjoli : le handicap mental pris en charge

Les a.s.b.l. HEBERLIE et CEJOLI ont respectivement été fondées en 1984 et en 2004.

Ces 2 services sont liés tant au niveau organisationnel que fonctionnel et mutualisent certaines ressources tant humaines qu'environnementales.

Leur but est de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap mental et de diversifier l'offre de services en respectant les valeurs fondamentales de dignité, d'autonomie, d'intégrité et d'inclusion.

Ces valeurs sont mises en application au quotidien dans le suivi du projet individualisé des usagers ainsi que lors de projets ponctuels (collaboration avec l'Opéra Royal de Wallonie, participation aux Special Olympics, etc.).

HEBERLIE et CEJOLI disposent de plusieurs structures d'hébergement (de type services résidentiels de nuit ou maisons communautaires) et d'activités de journée réparties sur le territoire de la commune de Saint-Nicolas (commune sociale porteuse de projets d'inclusion et de valorisation des personnes en situation de handicap -> ex. : projet S.I.V.S.).

Depuis 2004, les 2 A.S.B.L. ont entamé un partenariat avec les Habitations Sociales de Saint-Nicolas qui leur mettent à disposition des logements leur permettant de mener à bien leur projet de mise en autonomie des personnes déficientes intellectuelles et les mettent en lien avec le réseau social de la commune.

Voici ce qu'en disent 2 bénéficiaires concernés par le projet : «A part les problèmes de bus (il n'y en pas assez), on vit dans un quartier calme et on s'entend bien avec nos voisins. Ici, c'est vraiment un quartier où les voisins s'aident l'un l'autre. Si quelqu'un manque de quelque chose, il peut demander un coup de main. En hiver, c'est un peu difficile quand la rue n'est pas dégagée. La maison est bien pour deux personnes et on a une très belle vue sur les environs.»

Les résidents de HEBERLIE et de CEJOLI prennent part, au mieux de leurs capacités, à la vie de leurs quartiers. L'objectif est que ce lien social se développe et que l'inclusion devienne une réalité permettant à ces personnes de vivre dignement leur citoyenneté.

Julie NISIN,
assistante sociale,
en collaboration avec l'équipe éducative du département « Hébergement Light »

Prévenir un incendie

Un incendie se propage très rapidement. En quelques minutes, le feu peut devenir incontrôlable et constituer un réel danger pour les personnes. Un incendie peut occasionner de très lourdes pertes, humaines et matérielles (maison, mobilier, souvenirs ...).

Quelques mesures de précaution, parfois très simples, vous permettront de prévenir la plupart des incendies.

Incendie domestique : comment éviter les drames ?

Risques électriques :

Une utilisation négligente de l'électricité constitue une source de risques pouvant mener à l'électrocution et à l'incendie.

Saviez-vous qu'un tiers des incendies trouvent leur origine dans une défaillance électrique ?

Les principales causes des départs de feux électriques sont une surcharge des câbles électriques, un court-circuit dû à des fils mal isolés ou des contacts défectueux qui entraînent une surchauffe. Certaines mesures simples peuvent vous éviter ces problèmes. Parmi elles :

- ne clouez ou n'agrafez jamais des câbles électriques
- n'utilisez pas de câbles et autres circuits électriques pour accrocher des objets
- ne tirez pas sur le fil pour débrancher un appareil
- ne touchez jamais aux fils dénudés
- ne surchargez pas les prises électriques, en y branchant plusieurs appareils simultanément.

Que dit la loi ?

La législation prévoit une vérification obligatoire de votre installation électrique tous les 25 ans afin de vous assurer qu'elle répond aux normes actuelles.

La cuisine, une pièce à haut risque d'incendie :

De toutes les pièces d'une habitation, c'est la cuisine qui concentre le plus de causes potentielles d'incendie. L'une d'entre elles est la surchauffe d'huile ou de graisse dans une poêle, qui peut s'enflammer, provoquer des brûlures et, dans le pire des cas, entraîner un incendie. La catastrophe est pourtant simple à éviter : il suffit de rester attentif pendant la préparation de vos repas. Une flamme jaillit ? Éteignez la source de chaleur, couvrez la poêle avec une couverture ignifuge – indispensable à avoir dans la cuisine. À défaut, utilisez un linge humide. Mais n'aspergez surtout pas la poêle d'eau !

La cuisinière n'est certes pas le seul point noir de la cuisine. Pensez aussi à :

- ne rien faire flamber sous la hotte et nettoyer celle-ci régulièrement
- éteindre la friteuse lorsque vous avez terminé d'y cuire vos aliments et la laisser refroidir avant de la déplacer
- ne faire chauffer ou sécher que de la nourriture dans votre four à micro-ondes
- ne pas verser de liquides inflammables, comme de l'alcool à brûler utilisé pour les fondues, dans l'évier, leurs émanations peuvent s'enflammer à la moindre étincelle.

Chaque année, près de 10.000 incendies¹ de bâtiments sont à l'origine de nombreux décès, brûlures et dégâts matériels.

Savez-vous que près de 80% des décès consécutifs à un incendie surviennent suite à l'incendie d'une habitation?

Il existe pourtant une série de mesures simples qui permettent à chacun d'assurer sa sécurité contre ce fléau.

Le sèche-linge :

On y pense moins et pourtant, le sèche-linge est une cause fréquente d'incendie. Pensez à dépoussiérer son filtre régulièrement : les résidus poussiéreux qui s'y accumulent pourraient s'enflammer rapidement sous l'effet de la chaleur, lors d'un séchage ultérieur.

Le détecteur de fumée : indispensable !

Malgré toutes les précautions que l'on peut prendre, un incendie peut toujours se déclarer. Dans ce cas, mieux vaut le savoir dès les premières flammes et les premiers dégagements de fumée. Le placement de détecteurs de fumée dans les habitations est obligatoire depuis 2009. Ces petits appareils, idéalement situés dans le hall ou la cage d'escalier où l'air circule plus librement, peuvent sauver des vies. C'est prouvé : grâce à la détection rapide de la fumée, nombre de décès et de blessés sont évités !

Tout propriétaire est tenu d'installer le détecteur de fumée. Cependant, en tant que locataire, vous êtes tenus de vérifier la validité de ses piles et leur recharge.



Quelques conseils supplémentaires...Les bonnes habitudes

- Ne jamais fumer au lit ,
- Ne jamais jeter une cigarette allumée dans la poubelle, dans un soupirail ou dans une bouche d'égout,
- Ne jamais utiliser d'alcool à brûler pour allumer ou raviver un barbecue,
- Garder les briquets, allumettes et engins pyrotechniques hors de portée des enfants,
- Manipuler avec précaution dans une pièce bien aérée les liquides inflammables (éther, white spirit, détachants ...) ,
- Éteindre correctement les bougies ou autres décorations à flamme apparente et ne pas les poser à proximité de matériaux inflammables ,
- Bien ventiler les espaces contenant des appareils fonctionnant au gaz,
- Faire ramoner la cheminée au moins une fois par an,
- Ne jamais couvrir les chauffeuses électriques et toujours les débrancher après usage,
- Rappel : l'utilisation de poêle à pétrole dans nos logements est strictement interdit.



Un feu se déclare ? Ayez les bons réflexes !

Si un incendie se déclare dans votre habitation, il est important d'avoir - très rapidement - les bons réflexes. Sans attendre, appelez les services de secours au numéro **112 ou 101**. Pensez à donner le plus de précisions possible sur la cause et la localisation de l'incendie sans oublier de mentionner s'il y a des personnes coincées à l'intérieur des lieux en feu. Mieux les pompiers sont informés, plus ils pourront agir avec efficacité !

En attendant l'arrivée des secours, quelques règles d'or sont à suivre si vous êtes vous-même coincé dans un bâtiment en feu :

- Dans la plupart des bâtiments, des extincteurs sont installés, ils sont efficaces dans les premières minutes du départ du feu. Sans risquer votre vie, vous pouvez essayer de l'éteindre et donc d'éviter une catastrophe.
- Essayez de prévenir tous les occupants,
- Ne courez pas,
- Respirez à travers un tissu ou un linge humide : la fumée et les gaz de combustion peuvent vous étouffer,
- Gardez toujours la même main en contact avec le mur pour éviter d'être désorienté,
- Restez au ras du sol, la fumée sera moins présente,
- Fermez toutes les portes et fenêtres, l'air frais attisant le feu,
- N'utilisez jamais l'ascenseur,
- N'ouvrez jamais une porte qui paraît chaude; cela signifie que le feu se situe de l'autre côté.





Pour rappel : l'assurance habitation

Cette assurance concerne l'incendie et les risques simples (dégât des eaux, tempête, catastrophe naturelle,...). Elle offre une couverture contre les dommages subis à votre habitation et le mobilier qu'elle contient ; mais aussi les dommages qui peuvent être causés à autrui (un tiers).

«Les Habitations Sociales» ont souscrit une assurance incendie pour les murs de votre logement. Son contenu, par contre, n'est pas assuré. Cependant, **vous avez l'obligation**, comme cela est mentionné dans votre bail, de souscrire aussi une assurance incendie personnelle.

« Article 16 . Assurance incendie »

§ 1^{er}. Le locataire s'engage à souscrire une police d'assurances du type « intégrale incendie » garantissant à la fois ses meubles et sa responsabilité locative, et ce pendant toute la durée de l'occupation.

Les périls suivants doivent être couverts :

Incendie et périls accessoires,

Tempête et grêle,

Dégâts des eaux,

Bris de vitrage,

Responsabilité civile immeuble.

Le locataire est tenu de prévoir une couverture suffisante pour assurer une indemnisation totale en cas de sinistre (totalité du coût de reconstruction de l'immeuble).

§ 2. Toutefois, la société confirme avoir souscrit pour le logement, une police « intégrale incendie » avec abandon de recours envers le locataire. Le coût de cette couverture d'assurance sera inclus dans les charges locatives annuelles.

§ 3. La société peut demander à tout moment au locataire :
de lui remettre une copie de sa police d'assurances,
d'apporter la preuve du paiement de la prime d'assurances. »

ATTENTION : votre non-respect de cette obligation de souscription d'un contrat d'assurance habitation peut entraîner l'envoi d'un renon pour fin de bail et d'une procédure d'expulsion !



Cette année, la fête annuelle fut organisée au sein du quartier Malaise à Saint-Nicolas. Les habitants se sont mobilisés afin de réussir cette manifestation conviviale et sympathique ; en collaboration avec la Régie des Quartiers, le Plan de la Cohésion Sociale, le Comité de Quartier du Pansy, le C.C.L.P. et le C.I.A.J. Musique, éclats de rire, barbes à papa et découvertes culinaires étaient au rendez-vous !



Inauguration de l'espace multisports de Van Belle

C'est le vendredi 25 septembre dernier qu'a eu lieu , en présence de monsieur le Bourgmestre Jacques Heleven et du Collège communal , l'inauguration officielle du nouvel espace multisports de Van Belle dont le coût s'élève à 105.428 € subsidié à 75% .

Ce projet initié en 2007 par monsieur Jean-Marc Wilmotte, Echevin des Sports, a été rentré à la Région Wallonne en 2008 pour l'obtention des subsides. Ce n'est qu'en novembre 2013 que nous avons reçu l'accord de la Région grâce à l'appui du Ministre J.C. Marcourt et nous avons pu lancer l'appel d'offre. Les travaux d'aménagement ont commencé au printemps 2015 pour se terminer en septembre.

C'est un magnifique outil mis à la disposition des jeunes du quartier Van Belle –Marronniers qui en avaient bien besoin . Cet endroit sera aussi un lieu intergénérationnel où les adolescents pourront côtoyer les personnes plus âgées du home des pensionnés . Enfin les élèves de l'école Van Belle toute proche auront une belle aire de sports et en profiteront avec leur professeur d'éducation physique pendant les beaux jours.

Pour les Habitations sociales ce projet s'inscrit aussi dans le cadre de la rénovation de tout le quartier grâce au PEI (plan exceptionnel d'investissements) et bientôt complété par la démolition de deux groupes de 4 maisons avenue des Marronniers remplacées par 8 nouvelles maisons passives . Une petite plaine de jeux destinée aux plus jeunes viendra aussi améliorer le cadre de vie des habitants.

Françus Michel
Echevin de l'Instruction publique et des Sports
Vice-Président des Habitations Sociales de Saint-Nicolas



Inauguration de la brigade anti tags



Nouveau sur notre commune

Ce 26 septembre 2015, le Président de la Régie des Quartiers, M. Patrice CECCATO a eu l'immense plaisir d'inaugurer le lancement du nouveau service :

Brigade anti tag « TAG CLEAN » Une initiative de la Régie des Quartiers.

La régie des quartiers de Saint-Nicolas a bénéficié d'un subside du Fond Social Européen pour la création de cette activité.

Il s'agit d'un nouvel outil performant respectant l'homme et l'environnement, efficace sur tout support.

Cette nouveauté a pour mission l'enlèvement des tags sur les bâtiments et structures appartenant aux Habitations Sociales et à la commune.

Ce projet rentre totalement dans les missions de la régie des Quartiers car celle-ci a pour objectifs :

L'amélioration du cadre de vie, l'animation, la convivialité et l'exercice de la citoyenneté, et l'insertion socioprofessionnelle.



La collecte solidaire...



Aux portes de l'hiver et par les temps d'austérité que nous traversons, la solidarité est plus que jamais d'actualité.

Ainsi, en partenariat avec M^{me} Valérie MAES, échevine des Finances et du Plan de Cohésion Sociale, la Régie des Quartiers, le service Travaux de la commune et l'équipe du P.C.S. de Saint-Nicolas, le service social des HSSN a mis sur pied une grande collecte de vêtements et de matériel de puériculture.

Le résultat engrangé par la collecte fut très satisfaisant ! Ainsi, plus de 40 sacs de vêtements, triés et rangés par le soins des partenaires et des bénévoles sur place, furent acheminés aux centres de la Croix Rouge de Bierset et de Rocourt, à l'Espace Maman-Enfant des Restos du cœur de Liège, ainsi qu'à la solderie sociale pour les sans-abris de Liège.

Nous tenons à féliciter et remercier l'ensemble des bénévoles et des partenaires pour leur engagement et responsabilité citoyenne.

Merci et encore Bravo !

Le salon «Espace Beauté et Bien-être» : 3^e édition

À venir...

Le 22 novembre prochain, le 3^e salon «Espace Beauté et Bien-être» se tiendra dans la salle de l'école Coopération à Saint-Nicolas, au cœur d'un quartier centrifuge de notre commune et riche en mixité sociale, notamment par l'implantation d'une importante cité de logements sociaux.

Une fois de plus, coiffeuses, manucures, maquilleuses et pédicures seront au rendez-vous pour votre plus grand bien être ! Les tarifs se veulent démocratiques et accessibles. Les enfants sont les bienvenus, un coin leur sera réservé.

Nous vous y attendons nombreux et nombreuses. N'hésitez pas à pousser la porte pour vous octroyer un moment de détente et d'échange...

Pour tout renseignement ou réservation, veuillez contacter, à partir de début novembre le Plan de Cohésion Sociale au : 04/254 71 17





Votre publicité dans notre journal :

Raphaël BAERT • 04 224 77 77
secretariatdirection@logementsaintnicolas.be



Editeur responsable : Patrick LAMBRICHTS
Comité de rédaction et de lecture :
Enissa CHAOUCH • Patrick LAMBRICHTS
Photographies : Enissa CHAOUCH • Sabine ZAPPITELLI
Graphisme et impression :
Imprimerie **Gérôme** sa

